

EUSKARAREN ERAKUNDE PUBLIKOA – OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE

2006eko Urriaren 12ko Administrazio Kontseilua
Conseil d'Administration du 12 Octobre 2006

Erabakien Bilduma

Euskararen Erakunde Publikoaren administrazio kontseilua 2006eko Urriaren 12an bildu da, Max Brisson Jaunak kudeaturik, Baionako Kontseilu Orokorrean, Bakea gelan, arratsaldeko 3etan.

A1 Bilkuran parte hartu dutenak :

Estadoaren izenean :

- Marc CABANE Pirineo Atlantikoetako Departamenduko Prefeta Jauna, Pierre-André DURAND Jauna, Baionako Suprefetaren laguntzarekin
- William MAROIS Jauna, Bordaleko akademiako errektorea, Jean-Michel EPLE Ikuskari Jaunaren laguntzarekin
- François BROUAT, kultur saileko eskualdeko zuzendari Jaunak parte hartzen du

Akitania eskualdearen izenean :

- Sylviane ALAUX Anderea, eskualde kontseilaria, René RICARRERE Jaunaren izenean
- Jean LISSAR Jauna, eskualdeko kontseilari

Pirineo Atlantikoetako departamenduaren izenean :

- Max BRISSON Jauna, Pirineo Atlantikoetako Kontseilu Orokorreko Lehendakariordea, lehendakariaren ordezkari

Euskal kultura sustengatzen duen herrien arteko sindikataren izenean:

- Vincent BRU Jauna, Lehendakari

Hautetsien Kontseiluaren izenean :

- Jakes ABEBERRY, Miarritzeko auzapez orde

Relevé de décisions

Le conseil d'administration de l'Office Public de la langue basque s'est réuni à la salle Bakea, au siège du Conseil Général à Bayonne à 15H, le 12 Octobre 2006 sous la présidence de Mr. Max Brisson.

A1 Ont participé à la réunion :

Représentant l'Etat :

- M. Marc CABANE Préfet des Pyrénées-Atlantiques assisté de M. Pierre-André DURAND, Sous-Préfet de Bayonne
- M. William MAROIS, recteur et chancelier des universités de l'académie de Bordeaux assisté de M. Jean-Michel EPLE, Inspecteur d'académie
- M. François BROUAT, Directeur Régional des Affaires Culturelles

Représentant le conseil régional d'Aquitaine :

- Mme. Sylviane ALAUX, conseillère régionale, suppléante de M. René RICARRERE, excusé
- M. Jean LISSAR, conseiller régional

Représentant le département des Pyrénées Atlantiques :

- M. Max BRISSON, Vice-Président du Conseil Général, représentant le Président

Représentant le syndicat intercommunal de soutien à la culture basque:

- M. Vincent BRU, Président

Représentant le conseil des Elus du Pays basque:

- M. Jakes ABEBERRY, adjoint au maire de Biarritz

B] Parte hartu dute ere :

- Jean-Claude IRIART Jauna, Euskararen Erakunde Publikoaren zuzendaria
- Dominique PONTACQ Jauna, eragile kondularia

C] Administrazio kontseiluan zirenak :**EEP-ko zerbitzuetatik :**

- Maider BERGOUIGNAN Anderea, hizkuntza kargudun
- Christophe BETBEDER Jauna, hizkuntza kargudun
- Bernadette SOULE Anderea, hizkuntza kargudun

Estadoko zerbitzuetatik :

- SAFOUANE Jauna, ENA-ko ikaslea

Eskualdeko zerbitzuetatik :

- Jérémie OBISPO Jauna, hizkuntza kargudun, eskualdeko hizkuntzak

Departamenduko zerbitzuetatik :

- Olivier GIRY Jauna – Hizkuntza Politikarako arduraduna
- Colette LAPLECHERE Anderea, misio kargudun okzitaniara

B] Etaient également présents :

- M. Jean-Claude IRIART, directeur de l'Office Public
- M. Dominique PONTACQ, agent comptable

C] Assistaient également**Pour les services de l'OPLB :**

- Mme. Maider BERGOUIGNAN, chargée de mission
- M. Christophe BETBEDER, chargé de mission
- M. Bernadette SOULE, chargée de mission

Pour les services de l'Etat:

- M. SAFOUANE, stagiaire ENA

Pour les services de la Région :

- M. Jérémie OBISPO, chargé de mission, langues régionales

Pour les services du Département :

- M. Olivier GIRY, responsable Pôle politique linguistique
- Mme. Colette LAPLECHERE, chargée de mission langue occitane

BILKURAREN IREKITZEA

Lehendakariak gaiordena orroitarazten du :

1. Azken Administrazio Kontseilutik landa eraman izan diren jardueren bilduma :
 - Epe luzeko programazioaren gauzatzea - egoera
 - EAerekiko partaidetza
 - Euskararen presentziaren sustatzea bizi sozialean
 - Telebista/irradi entzunlekoari buruzko inkesta
2. Hizkuntza politika aitzin proiektua aztertzea
3. EEP eta Euskal Konfederazioaren arteko hitzarmena
4. Euskararen irakaskuntza prozesurako tresna numerikoen erabiltzeko proiektua
5. Beste gaiak

OUVERTURE DE SEANCE

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Point sur les activités de l'Office Public depuis le dernier conseil d'administration.
 - Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle
 - Partenariat avec la CAE
 - Promotion du basque dans la vie sociale
 - Enquête audience TV/Radio
2. Examen de l'avant-projet de politique linguistique.
3. Convention de partenariat avec Euskal Konfederazioa
4. Projet d'expérimentation d'outils numériques dans les processus d'apprentissage du basque
5. Questions diverses

1) Azken Administrazio Kontseilutik landa eraman izan diren jardueren bilduma

Max Brisson lehendakariak azken Administrazio Kontseilutik eraman jardueren bilduma egiten du.

Lehendakariak lau lan arlo bereziki zehazten ditu :

- Epe luzeko programazioaren gauzatzea - egoera
- EAerekiko partaidetza
- Euskararen presentziaren sustatzea bizi sozialean
- Telebista/irradi entzunlegoari buruzko inkesta

Ekintzen bilduma 1. eranskinean aurki daiteke.

Azkenik, Lehendakariak, Seaska federazioarekin izenpet litekeen hitzarmenaren finkatzeko lanei buruzko puntu bat egiten du; Hezkunde Nazionalako ordezkariari lan bilkura bat antolatzea proposatzen die.

1) Compte-rendu des activités de l'Office Public depuis le dernier conseil d'administration

Le Président Max Brisson effectue le bilan des activités menées par l'Office Public depuis le dernier Conseil d'Administration.

Le Président effectue un point précis sur quatre chantiers :

- Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle
- Partenariat avec la CAE
- Promotion du basque dans la vie sociale
- Enquête audience TV/Radio

Le détail des activités est précisé en annexe 1.

Enfin, le Président fait un point sur l'avancée du travail technique réalisé sur la préparation de la convention avec la fédération Seaska et sollicite l'Éducation Nationale pour l'organisation d'un temps d'échange sur cette question.

2) Hizkuntza Politikarako aitzin-proiektuaren aztertzea

Sar hitza gisa, Lehendakari Jaunak, aurkeztutako dokumentua zein egoera finkatua izan den eta konzertazio desmartxa gogoratzen ditu. Dokumentu hau Aholku Batzordeko kideekin partaidetzan eta hain parte hartzearekin finkatua izan da. Lehendakariak azkenik dokumentuaren izate ezohizkoa azpimarratzen du.

⇒ Zehazki aztertu ondoren, Administrazio Kontseiluak aho batez onartzen ditu proposatutako testuak, ondoko printzipioak errespetatuz :

- sar hitza hobeki landu,
- bizi sozialeko arloari dagokion ekintza programa zehaztu.

Onartutako aitzin-proiektua Aholku Batzordeko kideei aurkeztua izanen zaie. Hilabete bateko epea irekia izanen da, eragileek haien ekarpenak ekar ditzaten (nahi baldin badute); horren ondotik, behin betiko Hizkuntza Politika Proiektua finkatuko da.

Eranskinetan aurki daitezke:

- 2. eranskina : Hizkuntza Politika Proiektuaren aitzin-solasa
- 3. eranskina : Hizkuntza Politika Proiektuaren aitzin-proiektua

2) Examen de l'avant-projet de politique linguistique

M. Le Président dans son propos introductif rappelle le contexte dans lequel a été réalisé le document présenté et la démarche de concertation mise en place. Le document est le fruit d'un travail de concertation avec les membres du Comité Consultatif de l'Office Public. Le Président souligne le caractère exceptionnel de ce document.

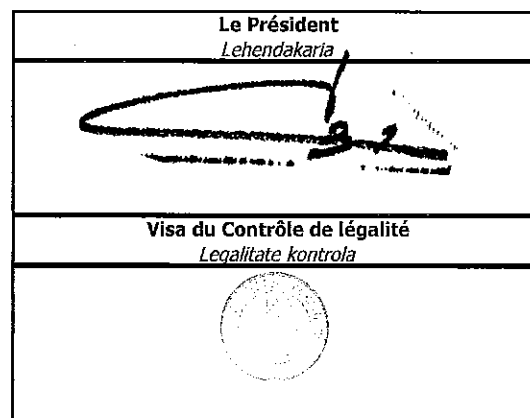
⇒ Après examen détaillé, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les textes proposés, en retenant le principe de :

- mieux travailler l'exposé introductif,
- détailler le programme opérationnel lié à la vie sociale

Le Pré-projet de politique linguistique adopté sera présenté aux membres du Comité Consultatif. Ceux-ci auront une période d'un mois pour transmettre, si ils le souhaitent, leurs contributions et apports à ce document avant la rédaction du projet de politique linguistique définitif.

Sont annexés au présent relevé de décisions :

- Annexe 2 : avant-propos au pré-projet de politique linguistique
- annexe 3 : Pré-projet de politique linguistique



3) Euskal Konfederazioarekin hitzarmen proiektua

Lehendakari Jaunak, Euskal Konfederazioarekin izenpet litekeen hitzarmen proposamena aurkezten du. Hitzarmen honen helburua da Euskal Konfederazioak euskararen erabilera herriko etxeetan bultzatzeko lanari buruzko lekukoa EEP-ri pasatzea antolatzea.

⇒ Aztertu eta eztabaidatu ondoren, Administrazio Kontseiluak aho batez onartzen du dokumentua

Eranskinetan aurki daitezke:

- 4. eranskina : Euskal Konfederazioarekin Hitzarmen proposamena

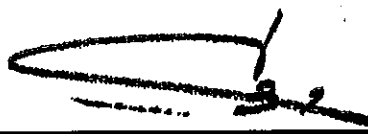

3) Convention de partenariat avec Euskal Konfederazioa

M. le Président présente le projet de convention avec Euskal Konfederazioa. L'objectif de cette convention est d'organiser le passage de relais entre la fédération et L'office Public, via le réseau de techniciens de la langue concernant le travail de développement de l'utilisation de la langue basque dans les mairies.

⇒ Après examen et débat, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le document présenté

Est annexé au présent relevé de décisions :

- Annexe 4 : projet de convention avec Euskal Konfederazioa

Le Président <i>Lehendakaria</i>

Visa du Contrôle de légalité <i>Legalitate kontrola</i>


4) Euskararen irakaskuntza prozesurako tresna numerikoen erabiltzeko proiektua

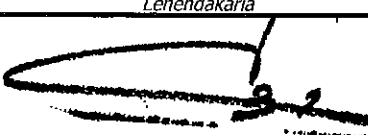

5. eranskinean azaldutako elementuak aztertuz eta eztabaidatuz geroz, erabakia da :

- esperimentazio abiatzea aurkeztutako baldintzetan oinarrituz
- 40 000 €-ko diru-zama bat esleitzea, proiektu honen gauzatzeko
- Lehendakariari Departamenduko Agentzia Numerikoarekin hitzarmena izenpetzeko ahalmena ematea (ikus 6. eranskina)

4) Projet d'expérimentation d'outils numériques dans le processus d'apprentissage du basque

Après exposé et débat sur la note technique présentée en annexe 5, il est décidé :

- d'initier cette expérimentation sur la base des éléments présentés
- de mobiliser une enveloppe prévisionnelle maximale de 40 000 € pour la mise en œuvre de ce projet
- d'autoriser le Président à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence Départementale du Numérique (cf. annexe 6)

Le Président <i>Lehendakaria</i>

Visa du Contrôle de légalité <i>Leqalitate kontrola</i>


5) Gainerateko gaiak

Aldudarrak Bideo elkarteak egindako dirulaguntza eskaera (7. eranskina) aurkezten du Lehendakari Jaunak; hau tokiko telebistako emankizunen sortzeari doakio.

Eztabaidatuz geroz, printzipiozko baimen bat adosten da baina edozein erabakirik hartu aitzin, CSA erakundearekin harremanetan sartzeari erabakitzen da, elkartearen emititzeko baimenei buruzko argitasunen ukaiteko.

→ Bilkura arratsaldeko 5ak eta erditan bukatzen da.

5) Questions diverses

M. le Président présente en questions diverses la demande de financement présenté par l'association Aldudarrak Bideo quant à un accompagnement à un projet d'émission d'une télévision locale (cf. annexe 7).

Après débat, il est acté un accord de principe sous réserve de vérifier auprès du CSA les autorisations d'émission et les procédures relatives avant de se prononcer sur la demande de l'opérateur.

→ la séance est levée à 17H30.

**2006/10/12-ko EEP-ren
Administrazio
Kontseiluko bilkuraren
erabakien bildumaren
eranskinak**

1. Eranskina : ekintzen bilduma
2. Eranskina : Hizkuntza politika aitzin-
proiektuaren sar hitza
3. Eranskina : Hizkuntza Politika aitzin-
proiektua
4. Eranskina : Euskal Konfederazioarekin
hitzarmena
5. Eranskina : MP3 egitasmoaren aurkezpena
6. Eranskina : Hitzarmena – ADN
7. Eranskina : Diru eskaera

**Annexes au relevé de
décisions de la réunion du
Conseil d'Administration
de l'OPLB du 12/10/2006**

- Annexe 1 : Synthèse des travaux en cours
- Annexe 2 : avant-propos eu Pré-projet de
politique linguistique
- Annexe 3 : Pré-projet de politique linguistique
- Annexe 4 : Convention avec Euskal
Konfederazioa
- Annexe 5 : Présentation du projet MP3
- Annexe 6 : Convention avec l'ADN
- Annexe 7 : Demande de financement

ANNEXE 1 : Synthèse des travaux en cours

1. Mise en œuvre de la programmation pluriannuelle

- 8 ouvertures de nouveaux sites à la rentrée 2006
 - 5 en maternelle publique (sur zones prioritaires définies dans le cadre de la programmation)
 - 1 en primaire public (pour assurer la continuité d'une école maternelle voisine)
 - 1 en secondaire public (Lycée Cassin de Bayonne, pour assurer la continuité collège lycée sur BAB)
 - 1 ikastola à Baigorri

- Le bilan chiffré sur les ouvertures dans l'enseignement public (suite au questionnaire organisé par l'OPLB en concertation avec les communes ou l'établissement selon les cas)

Sites	Intentions d'inscription lors du questionnaire	Inscriptions réelles au 06/09/2006
Arbonne	13	17
Bidart	55	58
Guéthary	19	21
RPI Amorots	15	20
Malégarie Bayonne	15	24
Biarritz T. Salins	11	11
Cassin Bayonne	13	13
Total	141	164

- Le bilan chiffré sur 2 ans en sites et en postes pour l'enseignement primaire

1. Nombre de sites

	2004	2005	2006	
Enseignement Public	45 (31%)	49 (34%)	55 (38%)	
Enseignement Catholique	23 (42%)	23 (43%)	23 (42%)	
Seaska	20	20	21	
Total	88	92	99	+11 Sites en 2 ans

2. Nombre de postes

	2004	2005	2006	
Enseignement Public	91	99	107,5	
Enseignement Catholique	42	43,5	46	
Seaska	93	94	96	
Total	226	236,5	249,5	+23.5 postes en 2 ans

- Travaux en cours
 - Modalités d'organisation de l'enseignement du basque et en basque dans les collèges et lycées
 - Etat des lieux en cours de réalisation
 - Synthèses et propositions d'orientations à soumettre à un prochain CA
 - Préparation rentrée 2007 pour l'enseignement primaire

- Questionnement des familles en cours de préparation à Bayonne Rive Gauche, Biarritz 3^{ème} site, Anglet 3^{ème} site, Lahonce/Urcuit, Boucau, RPI Esterençuby/St-Michel, Canton de Bidache...
- Projet d'accord Cadre Education Nationale / Seaska sur les critères d'affectation des postes pour l'enseignement primaire et secondaire et les modalités d'ouvertures de nouveaux sites
 - Discussions engagées entre Seaska et l'Inspection d'Académie

→ A initier à court terme

- Examen faisabilité d'ouverture ou de consolidation sur les collèges publics de BAB, St Jean-Pied-de-Port, Mauléon/Tardets et St-Palais
- Partenariats techniques éventuels avec Seaska et la DDEC pour des projets d'ouverture

2. Partenariat avec la Communauté Autonome d'Euskadi

→ Accord Cadre 2007/2010

- Signature prévue en Décembre
- Reste à préciser : les modalités de l'appel à projets commun, le montant de la contribution de la Communauté Autonome

→ Enquête sociolinguistique

- Convention INSEE / OPLB en cours de préparation
- Démarrage des enquêtes avant la fin de l'année

3. Promotion du basque dans la sociale

→ Techniciens de la langue

- 1^{er} recrutement réalisé sur la Communauté des Communes Sud Pays-Basque depuis le 1^{er} Octobre
- Lancement des procédures de recrutement par le Sivom Errobi, et par la Communauté des Communes de Soule/Xiberoa avant la fin du mois d'Octobre
- Lancement de la procédure de recrutement par la Communauté des Communes de Garazi/Baigorri, Iholdy/Oztibarre et Amikuze avant la fin de l'année

→ Travaux préparatoires en cours avec la SNCF, la Poste, la Lyonnaise des Eaux, l'Aviron Bayonnais et la Mairie de Bayonne

4. Enquête audience TV/Radio

→ Enquête en cours de réalisation (jusqu'à fin Octobre)

→ Résultats début Décembre

ANNEXE 2 : AVANT PROPOS au PRE-PROJET DE POLITIQUE LINGUISTIQUE

1. L'avant projet est le résultat d'une démarche concertée

Cet avant projet soumis à l'examen des membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de la Langue Basque a été nourri par toute une série d'échanges et d'études, de pratiques et d'expériences acquises ainsi que par de nombreuses réflexions collectives

- Pendant 6 années, la convention spécifique Pays Basque a jeté les bases d'une démarche concertée entre l'ensemble des institutions sur un certain nombre de domaines, n'épuisant pas loin s'en faut l'ensemble des problématiques concernées par la mise en place d'une véritable politique linguistique
- Depuis 2 ans l'Office Public de la Langue Basque tout en honorant les engagements pris par les partenaires de la convention spécifique a pu expérimenter et prendre des initiatives importantes dans le domaine de la structuration de l'enseignement du basque et en basque et celui de la promotion du basque dans la vie sociale
- Depuis 2003, la formalisation et le développement de relations de travail régulières avec la Communauté Autonome d'Euskadi nous ont permis de mieux nous imprégner de l'action du sous ministère de la politique linguistique
- La création de l'Office Public de la Langue Basque a également donné lieu à de nombreux contacts avec des institutions et des opérateurs associatifs de différents territoires concernés par la pratique d'une langue régionale
- Enfin, la phase de concertation avec les membres du Comité Consultatif qui a précédé jusqu'à la fin du mois de Juillet la rédaction de ce pré-projet s'est avérée extrêmement précieuse :
 - ❖ 10 réunions auxquelles ont participé 87 personnes ont permis l'expression de témoignages et de point de vue nombreux et divers à la fois sur le diagnostic et sur les orientations à privilégier
 - ❖ Nombreuses ont été également les contributions écrites adressées à l'Office Public, soit à titre individuel, soit au nom de tel ou tel organisme. Dans le même temps plusieurs rencontres ont été organisées avec des opérateurs linguistiques, avec des techniciens d'organismes publics, ou des personnes ressources

2. Une architecture à 5 niveaux

- ➔ Une « formule – épigraphe » véritable gouvernail de l'ensemble du projet, qui guide sa construction en fixant un objectif central (des locuteurs complets) et un cœur de cible (les jeunes générations)
- ➔ 11 enjeux majeurs sont ensuite identifiés comme autant de thématiques sur lesquelles il convient d'agir
- ➔ Pour chacun des enjeux, le pré projet définit ensuite un certain nombre d'orientations stratégiques (2 à 3 par enjeu avec leurs déclinaisons respectives) qui fixent les directions à suivre, les caps à tenir

→ Pour chacune des orientations fixées, les axes de travail listent une série d'actions, d'initiatives, de projets à mettre en œuvre pour progresser dans le sens souhaité. Ces derniers s'inscriront pour partie dans les activités que l'OPLB mènera en direct ou seront conduits par des opérateurs publics, associatifs ou privés dans le cadre de partenariats avec l'OPLB

→ Enfin, par souci d'évaluation permanente des efforts entrepris, le pré projet se propose d'identifier dès à présent, une série d'indicateurs qui permettront de mesurer les effets réels de la politique mise en œuvre et de l'adapter si besoin

3. De l'avant projet vers le projet définitif

Le contenu de l'avant projet qui sera retenu par le Conseil d'Administration fera l'objet d'un temps de concertation qui s'organisera selon le calendrier suivant :

a) Transmission de l'avant projet, dès son adoption, à tous les membres du Comité Consultatif et à toutes les personnes ayant contribué à la phase de réflexion préalable soit en participant à une réunion de travail soit en faisant parvenir une contribution.

Le document sera accompagné d'une invitation à participer à l'assemblée plénière élargie du Comité Consultatif qui se tiendra le 26 octobre à 17 h 30

b) A l'occasion de l'assemblée plénière et au cours du mois qui suivra jusqu'au 25 Novembre, les membres du Comité seront invités à exprimer et à nous transmettre s'ils le souhaitent :

⇒ Leurs avis et contributions : idées nouvelles, souhaits de modification ou d'enrichissement des propositions présentées, perceptions en terme de priorité...

c) Conseil d'Administration du 21 Décembre : présentation synthétique de l'ensemble des contributions émises et examen du projet de politique linguistique, intégrant tout ou partie selon le cas des avis exprimés, et fixant parmi les pistes de travail, les chantiers prioritaires à traiter en 2007

4. Du projet au budget

Au cours de ce même CA, il sera ainsi possible d'adopter l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) fixant les grandes lignes budgétaires et le montant global.

La gestion pragmatique du calendrier nous conduit à rechercher dès 2007 sur la base de cet avant projet une augmentation significative du budget pour les années à venir afin de pouvoir permettre sans tarder le démarrage de la nouvelle politique linguistique.

Les premiers mois de l'année 2007 pourraient alors nous permettre de tester le rythme de mise en œuvre au regard du calibrage budgétaire retenu et de pouvoir décliner jusqu'en 2010 un programme détaillé et chiffré tenant compte des priorités fixées par le CA en Décembre.

L'Office Public serait ainsi en mesure de présenter au printemps à chacune de ses institutions membres un document argumenté.

Cette procédure présente également l'avantage de s'articuler en cohérence avec le projet de partenariat en cours de discussion avec la Communauté Autonome d'Euskadi qui devrait se signer en Décembre 2006.

Cet accord fixera dans le même temps le niveau d'engagement des 2 partenaires pour l'organisation de l'appel à projet concerté.

ANNEXE 4 : CONVENTION RELATIVE AU PASSAGE DE RELAIS ENTRE L'OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE ET EUSKAL KONFEDERAZIOA CONCERNANT LA PROMOTION ET L'UTILISATION DE LA LANGUE BASQUE DANS LES MAIRIES

4. ERANSKINA : EUSKARAREN PRESENTZIA ETA ERABILERA SUSTATZEKO HERRIKO ETXEETAN LAN ILDOAREN SEGIDAREN ANTOLATZEKO, EUSKAL KONFEDERAZIOA ETA EUSKARAREN ERAKUNDE PUBLIKOAREN ARTEKO HITZARMENA

Honako hauek izenpeturik :

- **Euskararen Erakunde Publikoaren** izenean (gero "EEP" deritzona), **Max BRISSON**, lehendakari jaunak. 2005ko Abenduaren 20an Administrazio Kontseiluak hartu erabakiak eman ordezkartzaren indarrez

Eta

- **EUSKAL KONFEDERAZIOA** elkartearen izenean (gero "EK" deritzona), lehendakari jauna/Andereak

Hitzartzen dute honako hau:

SARRERA

1/ Euskal Konfederazioa 1995 urtean sortua da elkarteen arteko federazio gisa. Hitzarmen honek hunkitzen ez dituen beste batzuen artean, Euskal Konfederazioaren helburua da euskararen erabilera sustatzea eta garatzea.

Xede honen gauzatzeko, Euskal Konfederazioak egitasmo **berri eta berezi** bat abian ezarri zuen euskararen erabileraren bultzatzeko herriko etxeen zerbitzuetan, kalitatezko euskarazko zerbitzu bat biztanleei proposatzeko helburuarekin. Zerbitzu eskaintza hori gauza liteke hainbat arlotan : seinaletika, komunikazioa, biztanleekiko harremanak, akta ofizialak...

Bidegarriak diren helburuak eta euskararen erabileraren aldeko neurri konkretuak definitzeko laguntza bat herriko etxeei eskaintzea da desmartxa honen oinarritzko helburua; ondoko jardunbide zehatza proposatua da :

- hitzarmen baten izenpetzea : herriko etxea engaiatzen da euskararen erabileraren aldeko neurri batzuen definitze eta gauzatzearen aztertzeari
- herriko etxeko zerbitzuetan euskararen

Entre les soussignés:

- **L'Office Public de la Langue Basque** (ci-après désigné « l'OPLB »), représenté par son président, Mr **Max BRISSON**, en vertu de la délibération du Conseil d'Administration du 20 Décembre 2005.

Et

- L'Association **EUSKAL KONFEDERAZIOA** (ci-après désigné « EK ») représentée par son président
.....

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

1/ Euskal Konfederazioa a été créée en 1995 comme une fédération d'associations. Euskal Konfederazioa a pour entre autre objectif de promouvoir et développer l'utilisation de la langue basque.

Pour ce faire, Euskal Konfederazioa a mis en place à partir de 2001 une **démarche innovante** en terme d'aménagement linguistique visant à promouvoir l'utilisation de la langue basque dans les mairies, afin de permettre aux administrés de bénéficier d'une offre de service de qualité en langue basque pouvant se concrétiser par l'utilisation du basque dans la signalétique, la communication, les échanges avec les citoyens, les actes officiels...

L'objectif de la démarche est d'accompagner les mairies dans la définition d'objectifs et dans la mise en place de mesures concrètes :

- signature d'une convention par laquelle la municipalité s'engage à étudier la mise en œuvre de mesures en faveur du développement de l'utilisation de la langue basque
- établissement d'un diagnostic sur l'utilisation de la langue basque dans les services de la collectivité

- erabilera neurtzeko diagnosi baten bideratzea
- diagnosiko emaitzetan oinarritzen den euskararen erabileraren garatzeko plan baten proposamena
- aurkezpena eta onarpena herriko kontseiluan
- aurkezpena eta zerbitzu eta langileen sentsibilizazioa
- normalizazio planoan proposatuak diren neurrien gauzatzea
- eraman lanaren ebaluaketa lehen urtearen bukaeran

Jardunbide honetan, Euskal Konfederazioak laguntza teknikoa ekartzen die herriko etxeei eta zerbitzu ezberdinak eskaintzen (laguntza itzulpen lanentzat; tresnen sortzea: dokumentu elebidunen ereduak, lexiko administratiboa...; herriko kontseilutik kanpoko batzordeetan parte hartzea,...).

2005ko Ekainean, 42 herriko etxek hitzarmena izenpetu edota izenpetzeko deliberoa hartu dute.

2] Euskararen Erakunde Publikoa sortua izan da politika publiko koherente bat finkatzeko eta gauzatzeko, eta erabaki podere maila guziak elkartuz desmartxa amankomun batean.

Hari beretik, baitezpadakoa da tokian tokiko beharrei erantzuten dituzten desmartxa eta gogoeta horiek koordinatzea baina ongi antolatuz, EEP-k bultzatzen duen politikarekin Ipar Euskal Herriko mailan.

Koherentzia irizpide hau aparte, Erakundeak tokian toki animazio lan bat sustatzeko proiektuen garatzeak osoki sustengatzen ditu. Dударik gabe, holako euskara teknikarien arteko sare bat aterabide egokiena litaik "hizkuntzaren presentzia bizi sozialean sustatzeko" arloan sortuko diren beharrei erantzuteko, bai eta ere itzulpen arloan sortuko direnei.

Horregatik, Euskararen Erakunde Publikoak holako desmartxa batean sartu nahi duten lurralde kolektibitateak laguntzea proposatzen du, desmartxa hori 2006ko urtearen misio garrantzitsuenetarik izanen delarik.

Hari honetarik, EEP-ko Administrazio Kontseiluak erabaki du nahi zuten herri elkargoek **euskara teknikari sare baten** sortzea.

Euskara teknikariek hiru eginbehar nagusi ukango dituzte :

- Euskararen bultzatzeko desmartxa batean jadanik sartu diren edo horrelako desmartxa batean sartu nahi duten herriko etxeak laguntzea

- proposition d'un plan de développement de l'utilisation de la langue basque sur la base des éléments issus du diagnostic
- présentation et validation par le conseil municipal
- présentation et sensibilisation des services et agents
- mise en place des mesures prônées par le plan de normalisation
- évaluation du travail entrepris à la fin de la première année d'application

Au cours de ce processus, Euskal Konfederazioa assure le suivi technique auprès des collectivités et propose divers services d'accompagnement (aides et soutien aux activités de traduction; création d'outils: modèles de documents bilingues, lexique administratif,...; participation aux commissions extra-municipales mises en place,...).

A la date de juin 2006, 42 municipalités ont souscrit à la démarche impulsée par Euskal Konfederazioa.

2/ L'Office Public a été installé pour définir et mettre en place une politique publique et menée dans une démarche commune, associant tous les niveaux de pouvoir.

Dans le même esprit, et par souci d'efficacité, il paraît important de coordonner les différentes initiatives et réflexions des différentes collectivités, répondant à des besoins ressentis localement, avec la politique mise en œuvre par l'Office sur l'ensemble du Pays Basque, afin de créer dans un souci de complémentarité les conditions d'une bonne articulation.

Au delà de ce souci de cohérence, l'Office valide pleinement les projets de renforcement d'une animation technique à l'échelle locale car un réseau structuré de techniciens de la langue constitue sans nul doute pour les années à venir la réponse la plus adaptée aux besoins recensés à la fois au niveau de la promotion de la langue basque dans la vie sociale et au niveau incident des traductions.

C'est pourquoi l'Office a pris la décision de proposer d'accompagner techniquement et financièrement les initiatives publiques qui souhaiteraient aller dans ce sens et a décidé d'en faire un des axes forts de son action pour l'année 2006.

Ainsi, le Conseil d'Administration a décidé de proposer aux communautés de communes qui le souhaitent la mise en place d'un **réseau de techniciens de la langue**.

Trois missions principales seront confiées au technicien de la langue :

- Herri elkargo(eta)ko eskualdeko eragileei buruz (entrepresa, elkarte, herriak, eragile publiko,...) euskararen presentzia eta erabilera sustatzea eta garatzea
- Itzulpen lanak segurtatzea lurralde kolektibitate eta eragile publikoentzat

Gaur egun, lau herri elkargok EEP-ren proposamena onartu dute : Euskal Herri Hegoaldekoak, Xiberokoak, Baxe Nafarroakoak eta Errobikoak. Lehen euskara teknikari postua 2006ko irailean sortuko du Euskal Herri Hegoaldeko Herri Elkargoak.

Euskal Konfederazioak proposatzen duen hitzarmena izenpetu duten 42 herrien artean, 38 herri jadanik haien baimena adierazi duten herri elkargoetako kide dira.

3/ Elementu guzi horiek kontutan hartuz, Euskal Konfederazioak eta Euskararen Erakunde Publikoak adosten dute herriko etxe eta kolektibitate publikoei buruzko animazio lana podere publikoei doakiela, eta hots Euskararen Erakunde Publikoari euskara teknikarien sarearen bidez.

Euskararen Erakunde Publikoak Euskal Konfederazioak bultzatutako desmartzaren segidaren hartzearen engaiamendua hartzen du 2007-2010 hizkuntza politika egitasmoaren kari.

Aholku Batzordeko kidea izanki, Euskal Konfederazioak herriko etxeetan garatu lanari buruzko informazio zehatza jasoko du; gainera, Euskal Konfederazioak bere iritziak, ekarpenak eta azterketak igorri eta jakinarazi ahalko ditu.

Lan horren transmisioa errexteko, bi aldeek erabakitzen dute txosten baten ekoiztea 2006 bukaera/2007 hasierarako. Txosten horrek garatua izan den lanaren bilan zehatz bat osatuko du eta azalduko du 42 herri izenpetzaileentzat : hartuak izan diren engaiamenduak, gauzatutako neurriak, zailtasunak,...

Dokumentuak hiru helburu nagusi dauzka :

- accompagner les municipalités du secteur engagées ou souhaitant s'engager dans une démarche de plus grande utilisation de la langue basque
- promouvoir la présence et l'utilisation de la langue basque auprès des acteurs locaux du secteur (entreprises, associations, communes, organismes publics...)
- assurer les travaux de traduction pour les collectivités locales et les opérateurs publics du secteur

Quatre communautés de communes ont d'ores et déjà souhaité bénéficier du dispositif : les communautés de communes de Sud Pays Basque, de Soule, de Basse Navarre et le SIVOM Errobi. Le premier recrutement d'un technicien de la langue par la communauté de communes de Sud Pays Basque aura lieu en septembre 2006.

Sur les 42 communes signataires de la convention de promotion de la langue basque proposée par Euskal Konfederazioa, 38 se trouvent dans un des secteurs où un accord de principe pour le recrutement d'un technicien de la langue a été obtenu.

3/ Compte tenu des éléments présentés aux points 1/ et 2/, Euskal Konfederazioa et l'Office Public de la langue basque considèrent que le travail d'animation auprès des mairies et collectivités publiques relève des pouvoirs publics, et donc de l'Office Public via le réseau de techniciens de la langue en cours d'installation.

L'Office Public de la langue basque s'engage à poursuivre la démarche expérimentée par Euskal Konfederazioa dans le cadre de la mise en œuvre de son projet de politique linguistique 2007-2010.

Euskal Konfederazioa , de par sa présence au sein du Comité Consultatif, sera également informé de l'évolution du travail mené au sein des mairies et pourra à son tour y faire part de son point de vue, de ses suggestions et de ses propres analyses et expertises.

Afin de préparer le passage de relais entre Euskal konfederazioa et l'Office Public de la langue basque, les deux parties décident la rédaction d'ici fin 2006 / début 2007 d'un document établissant un bilan détaillé du travail mené jusqu'à présent auprès des municipalités signataires. Ce document décrira sur chacune des 42 communes signataires la réalité du travail mené : engagements souscrits, état d'avancement, mesures réalisées, difficultés rencontrées,...

- desmartxa eta neurrien gauzatzearen aitzinamendu egoeraren **argazki** zehatz bat osatzea, Euskal Konfederazioak 5 urtez eramandako lanaren bilan bat eginez;
- **lanaren segidaren** hartzea errexta euskara teknikarientzat, haien lurraldeko herriei buruzko informazio zehatz bat emanez
- oinarritzko erreferentzia bat definitzea, lanaren ebaluaketa eta azterketa ahalbideratzeko.

Euskal Konfederazioa eta Euskararen Erakunde Publikoa partaidetza desmartxa batean sartzea engaiatzen dira dokumentu horren osatzeko. Euskal Konfederazioak du nagusiki lan hori bultzatuko, EEP-ren zerbitzuen laguntzarekin. Euskara teknikari postuak sortu arau, teknikariak lan horretan parte hartzera gomiatuak izango dira.

1 . ARTIKULUA : HITZARMENAREN XEDEA

Hitzarmena honek EEP-ren diru parte hartzea **Euskal Konfederazioa** elkarteari zein baldintzetan esleituko den, eta alde bakoitzaren engaiamenduak, zehazten ditu.

2 . ARTIKULUA : HELBURUAK

Euskal Konfederazioa eta Euskararen Erakunde Publikoa partaidetza desmartxa batean sartzen dira. Desmartxa honen helburua da Euskal Konfederazioak herriko etxeetan euskararen presentzia sustatzeko lan ildoari buruzko txosten bat idaztea.

Dokumentu horrek egoeraren azterketa zehatz bat herrikoa eginen du ondoko gaietan :

- metodologiaren aurkezpena,
- herriko etxe izenpetzaileak hartu dituen engaiamenduen gauzatzeari buruzko azterketa,
- ekintza garatzeko baldintzak,
- zailtasunak,
- ...

Lan horren gauzatzeko, bi aldeek lan bilkurak antolatuko dituzte. (euskara teknikariaren presentziarekin, hautatua baldin bada).

Le document vise trois objectifs principaux :

- effectuer une **photographie de l'état d'avancement** des démarches et de l'application des mesures en faveur de la promotion de la langue basque dans les municipalités, établissant un bilan complet du travail important mené par Euskal Konfederazioa pendant 5 ans ;
- faciliter la **prise de relais** par les techniciens de la langue en leur fournissant une information précise sur la situation dans chaque commune de leur secteur ;
- Etablir une **référence de départ** qui permettra de mesurer et d'évaluer le travail de l'OPLB à passage du passage de relais.

Euskal Konfederazioa et l'Office Public de la langue basque s'engagent à un travail partenarial pour la production du document "inventaire"; le travail sera principalement alimenté par Euskal Konfederazioa, en association avec les services de l'Office. Les techniciens de la langue au fur et à mesure de leur recrutement seront également associés à ce travail afin de faciliter leur implication dans le suivi des dossiers.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre général dans lequel s'inscrira la participation financière de l'Office Public de la Langue Basque et les engagements de chacun des deux signataires.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS

Euskal Konfederazioa et l'Office Public de la langue basque s'engagent dans un travail partenarial visant à la rédaction d'un document présentant l'état d'avancement de la démarche de promotion de la langue basque engagée par la confédération auprès des mairies.

Ce document aura pour objet d'effectuer un point précis, commune par commune, sur :

- la méthode utilisée,
- la mise en œuvre des engagements souscrits par la municipalité signataire de la convention,
- les conditions de développement de l'action menée,
- les difficultés relatives à la mise en œuvre des engagements proposés,
- ...

Pour ce faire, les deux parties organiseront des séances de travail (en présence du technicien du

Bestalde, bi aldeek euskararen erabilera herriko etxeetan jarraitzeko eta neurtzeko adierazleak (kantitatiboak eta kualitatiboak) elkarrekin finkatzen dituzte hitzarmen honetan.

3 . ARTIKULUA : EGUTEGIA, ENGAIAMENDUAK ETA KOMUNIKAZIOA

1. Euskal Konfederazioaren gain da txostenaren idazketa. Hilabetean behin, Euskal Konfederazioko eta EEP-ko zerbitzuak bilduko dira metodologiari buruzko kontzertazioa, eta kasuen arabera euskara teknikarien parte hartzea erresteko,....

2. Partaidetza horri buruzko komunikazioa bi urratsetan egingen da :

- Hitzarmena izenpetuko delarik, lan horren abiatzearen berri emateko eta EEP-ren segidaren hartzea azaltzeko,
- Txostena onartua izanen delarik, edukiaren berri emateko

3. Txostena bukatu arte, Euskal Konfederazioa bere lana jarraituko du izenpetu duten 42 herriko etxeekin baina ez du harreman berririk hartuko.

Ber denboran, EEP-k Euskal Konfederazioarekin izenpetu ez duten herriko etxeekin harremanetan sartuko edo segituko du.

4. Euskara teknikari dispositiboa antolatua ez diren eremuetako herriko etxe izenpetzaileei buruzko jarraitze eta animazio lana zuzenean segurtatuko du EEP-k.

5. Epea : gehienik 6 hilabete hitzarmena izenpetu eta

4. ARTIKULUA : DIRU XEDAPENAK

Euskararen Erakunde Publikoak **15.000 euroko** diru laguntza baten esleipena bozkatu du **Euskal Konfederazioa** elkarteari, 2. eta 3.garren artikuluetan aurkeztu xedeen gauzatzeko eta hitzarmena izenpetu arte garatua izan den herriko etxei buruzko animazio lanerako.

Dirulaguntzaren ordainketa bi urratsetan egingen da : dirulaguntzaren kopuruaren erdia hitzarmena izenpetuko delarik eta bigarren zatia txostena osatua izanen delarik.

secteur concerné, dans le cas où le recrutement de celui-ci aurait été effectué).

Les deux parties précisent également en concertation, au sein de ce document, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettront de suivre et d'évaluer le niveau d'utilisation de la présence de la langue basque dans le fonctionnement des municipalités.

ARTICLE 3 : CALENDRIER, ENGAGEMENTS ET COMMUNICATION

1. Le document est rédigé par Euskal Konfederazioa et ce travail fait l'objet d'un point mensuel avec les services de l'Office afin de faciliter la concertation sur la méthodologie suivie, l'implication des techniciens le cas échéant...

2. La communication sur la mise en œuvre de ce travail est organisée en deux temps :

- A la signature de la convention pour annoncer le passage de relais et le lancement du travail "d'inventaire",
- A la validation du document pour faire état de son contenu

3. Jusqu'à la réalisation du document, Euskal Konfederazioa poursuit son travail d'animation auprès des 42 communes déjà signataires sans solliciter par souci de lisibilité de nouvelles municipalités.

Dans le même temps, l'OPLB engage ou poursuit ses contacts et sollicitations auprès des municipalités non aujourd'hui signataires.

4. Le travail de suivi et d'animation auprès des mairies signataires qui ne feraient pas partie des secteurs géographiques bénéficiant des services d'un technicien de la langue sera directement assuré par l'Office Public de la langue basque.

5. Echéance : 6 mois au plus tard après signature de la convention

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'Office Public de la Langue Basque attribue une subvention de **15.000 euros** à l'association **Euskal Konfederazioa** pour la réalisation des objectifs fixés aux articles 2 et 3 de la présente convention, et tout le travail d'animation mené auprès des municipalités au cours de l'année 2006 jusqu'à la signature de la présente convention.

Cette somme sera versée pour moitié à la signature de la convention, et pour moitié à la réalisation du document.

5. ARTIKULUA : KONTROLAK

Euskararen Erakunde Publikoak edozein mementoan eginiko ekintzen kontrola egiteko eskubidea hartzen du. Diru laguntzak emanak izan diren baino beste gauza batzuentzat erabiltzen badira itzuli beharko dira edo deuseztatuak gerta litezke.

6. ARTIKULUA : MOLDAKETAK ETA DEUSEZTATZEA

Baldintza horien eta hitzarmen honen klausulen aldatzeko emendakin bat beharko da.

Klausulak errespetatzen ez badira, hitzarmen hau edozein momentutan deuseztatua izaten ahal da.

Hitzarmen hau deuseztatzen da, aitzin abisurik eta indemnaziorik egin gabe, elkartea ordainezintasun edo likidazio egoera batean baldin bada.

7. ARTIKULUA : IRAUPENA ETA SALAKETA

Hitzarmen honek balio du 2. artikuluan aurkeztua den txostena osatu arte.

Bi alderdiek sala dezakete gutun egiaztatu baten bidez, hilabete bateko epearekin.

8. ARTIKULUA : IRAUPENA ETA SALAKETA

Hitzarmen honen betetzetik sor litzakeen eztabaiden zurrizko lana bi aldeek erabakitzen dute Paueko auzitegi administratiboaren gain uztea.

**2006KOAN, BAIONAN EGINA,
JATORRIZKO BI ALETAN,**

Le Président de L'Office Public de la Langue Basque
Euskararen Erakunde Publikoko Lehendakaria

Max BRISSON

ARTICLE 5 : CONTROLES

L'Office Public se réserve le droit de faire procéder à tout moment à un contrôle de l'action menée. L'utilisation du financement à des fins autres que celles définies par la présente convention entraînera son remboursement ou son annulation.

ARTICLE 6 : MODIFICATION ET RESILIATION

Tout réajustement et toute modification des clauses à la présente convention devront faire l'objet d'un avenant.

Tout manquement aux clauses énoncées pourra entraîner, à tout moment, la résiliation de plein droit de la présente convention.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association **Euskal Konfederazioa**.

ARTICLE 7 : DUREE DE VALIDITE - DENONCIATION

La présente convention est conclue pour la durée de réalisation du document décrit en article 2.

Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusée de réception avec un préavis d'un mois.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de s'en remettre à la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Pau.

**FAIT A BAYONNE LE , EN 2 EXEMPLA
ORIGINAUX,**

Le Président d'Euskal Konfederazioa
Euskal Konfederazioa elkarteko Lehendakaria

.....

ANNEXE 5 : PRESENTATION DU PROJET MP3

5. ERANSKINA : MP3 EGITASMOAREN AURKEZPENA

⇒ **initier et financer une expérimentation visant au moyen d'internet et des outils numériques nomades, à augmenter le temps de pratique et d'exposition à la langue basque dans le processus d'apprentissage de la langue**

Descriptif du projet

• L'action se propose de capitaliser sur les acquis méthodologiques du programme « e-espagnol » mis en place conjointement par le Rectorat de Bordeaux, l'Agence Départementale du Numérique et le Conseil Général. Ce programme a été déployé suite à la journée e-education du 29 mars au collège d'Arudy, sur plusieurs collèges du Pays Basque dès la rentrée 2006 (Tardets, Baigorri, Garazi, Boucau, Camus-Bayonne, Endarra Anglet, Chantaco et Ravel Saint Jean de Luz).

Les retours de cette expérience permettent d'envisager une adaptation à l'apprentissage de la langue basque, et ont fait l'objet d'une présentation à Monsieur Sarraillet, chargé d'Inspection en langue basque, et aux responsables d'AEK.

Cette action se propose de favoriser un accroissement sensible de l'exposition à la langue basque en situation d'apprentissage.

• l'augmentation du temps d'exposition à la langue est rendue possible par la mise à disposition auprès des apprenants de baladeurs MP3, petits appareils d'écoute qui deviennent de véritables laboratoires de langue portables.

• En terme de contenu qui reste à définir, on peut imaginer y insérer des textes, des émissions radio, des exercices d'application, des exercices de répétition,... conçus en complément des séquences d'apprentissage organisées sur le temps de cours.

• Cette pratique présente aussi l'avantage de pouvoir réutiliser les ressources sonores existantes, de pouvoir adapter à la langue basque des outils ayant déjà fait l'objet d'exploitation pédagogique pour d'autres langues, ou de créer de nouveaux matériaux, immédiatement mutualisables par le réseau internet au niveau de l'ensemble des utilisateurs potentiels.

• les expériences menées en la matière ont largement prouvé les avantages procurés par ce système dans le processus d'apprentissage de la langue : meilleure individualisation de l'écoute, augmentation du temps de pratique et d'écoute de la langue.. autant d'atouts au service d'une plus grande motivation de l'apprenant.

• Parallèlement à la mise à disposition des baladeurs, le dispositif nécessite de mettre à disposition des centres de formation concernés un ensemble de services facilitateurs constituant un Espace Numérique de Travail (connexion via un point d'entrée unique ouvert aux utilisateurs, gestion des contenus par transmission souple des fichiers entre apprenants et formateurs, procédures d'auto-évaluation...)

Modalités de l'expérimentation

Elle serait menée parallèlement sur 2 processus d'apprentissage de la langue :

- ⇒ En milieu scolaire sur un échantillon d'élèves apprenant le basque à l'école,
- ⇒ En centre de formation pour adultes, sur des groupes pilotes

I] Dans le contexte actuel de l'enseignement du basque à l'école, le développement d'un tel outil ne peut que contribuer à une plus grande efficacité du processus d'apprentissage à la recherche d'une plus grande qualité de la langue.

Avant une éventuelle généralisation, il s'avère intéressant d'expérimenter sur une ou deux années, un tel procédé afin de bien identifier les conditions à réunir pour une réussite à plus grande échelle. Pour ce faire, il est envisagé de mener l'expérience sur un échantillon significatif d'apprenants sur la base du volontariat des établissements et des enseignants concernés.

• Le cycle d'enseignement en collège paraît le plus adapté pour cette première expérimentation :

- Les collèges scolarisent plus de 2 500 élèves avec des effectifs suffisamment importants pour chacune des trois filières d'enseignement (public, catholique, seaska) et pour chacun des trois modes d'apprentissage (enseignement du basque par le système optionnel, enseignement en basque de certaines matières, enseignement par immersion),
- L'enseignement du basque en collège nécessite d'être consolidé compte tenu de son positionnement charnière dans la continuité d'enseignement du primaire au lycée,
- Le choix du collège évite la dispersion des efforts dans cette phase d'expérimentation sur des niveaux trop hétérogènes, tout en permettant de tester l'outil avec des élèves suivant des processus d'apprentissage différents

• L'expérimentation pourrait concerner jusqu'à un ¼ de la population scolaire cible (soit au maximum 600 élèves) et s'organisera selon les étapes suivantes :

- 1) Information et appel à candidatures auprès des collèges du Pays Basque dispensant un enseignement du basque et en basque,
- 2) Examen des candidatures et définition de l'échantillon pour l'expérimentation, en veillant, si la diversité des candidatures le permet, à retenir des élèves scolarisés au sein des trois filières d'enseignement et des trois modèles pédagogiques,
- 3) Définition des contenus pédagogiques sous l'autorité du chargé de mission d'inspection pour l'enseignement du basque ⇒ proposition de travail partenarial à adresser à Ikas, à des enseignants volontaires, à d'autres acteurs éventuels ayant déjà développés des outils similaires pour l'apprentissage d'autres langues...
- 4) Mise à disposition du matériel auprès des établissements
- 5) Evaluation au bout de six mois complets de mise en pratique sur la base d'une offre étoffée du contenu

II] Dans le domaine de l'apprentissage du basque aux adultes, l'expérimentation sera proposée à l'association AEK qui testera le dispositif sur 3 groupes pilotes, concernant une vingtaine d'apprenants inscrits en 2^{ème} niveau.

AEK identifierait parmi ses formateurs 3 personnes volontaires qui prendront en charge la définition du contenu et des outils en articulation avec les cours du soir suivis par les apprenants concernés.

L'expérience durerait sur l'ensemble du cycle d'apprentissage 2006/2007, à l'issue duquel une évaluation serait menée en concertation avec l'Office Public de la langue basque.

L'Office Public de la langue basque assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération et confierait par convention à l'Agence Départementale du Numérique (ADN) le soin de l'assister tout au long du processus du projet (cf. convention ci-jointe)

Budget de l'opération

Il est proposé de mobiliser une enveloppe prévisionnelle maximale de 40 000 € pour la mise en œuvre de cette opération qui se déroulera en 2006 et 2007 (voire au-delà selon le temps que nécessiterait la création et l'adaptation des contenus aux différents processus d'apprentissage du basque).

L'affectation de cette enveloppe prévisionnelle maximale pourrait se décomposer de la manière suivante :

- Mise à disposition des baladeurs : 600 ex. * 30€ =	18 000 €
- Equipements enseignants de production sonore : 120 ex. * 35€=	4 200 €
- Production/numérisation de ressources pédagogiques :	10 000 €
- Hébergement portail et services web 12 mois :	6 000 €

Convention d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Entre,

L'Office Public de la Langue Basque (OPLB), représenté par son Président en exercice, Max BRISSON, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du conseil d'administration en date du

L'Agence Départementale du Numérique (ADN), représentée par son Président en exercice, Francis COUROUAU, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration du

EXPOSE DES MOTIFS

L'OPLB a la volonté de mettre à profit les opportunités offertes par les outils numériques pour renforcer son action de soutien et d'impulsion en faveur de l'apprentissage de la langue basque.

L'Agence Départementale du Numérique a pour mission d'assister les acteurs du territoire dans l'appropriation des TIC et le développement des usages innovants.

Les deux partenaires conviennent de l'intérêt d'une expérimentation des méthodes et outils déployés dans le cadre de l'initiative départementale « e-espagnol », adaptée à l'apprentissage du basque.

La présente convention a pour objectif de fixer le cadre de collaboration entre les partenaires :

- L'OPLB est maître d'ouvrage de l'opération,
- L'ADN assistera techniquement l'OPLB dans sa fonction de maître d'ouvrage.

En conséquence, le Président de l'Office Public de la Langue Basque et le Président de l'Agence Départementale du Numérique affirment leur volonté de développer conjointement les actions visant à donner toute la cohérence nécessaire à cette initiative.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en oeuvre d'une expérimentation des outils d'exposition à la langue par le numérique, dans un cadre partenarial comprenant l'Office Public de la Langue Basque et l'Agence Départementale du Numérique.

Article 2 : **L'Office Public de la Langue Basque** propose aux établissements, selon une logique d'appel à projet, de créer dans la durée l'environnement numérique propice au développement des usages des équipes pédagogiques.

Article 3 : **L'Office Public de la Langue Basque** associe les acteurs institutionnels à la démarche, par une information appropriée. Il examine les propositions issues de l'appel à projets et assure la responsabilité des différentes étapes de mise en oeuvre.

Article 5 : **L'Agence Départementale du Numérique** met en place le cadre de travail pour permettre le bon déroulement technique et organisationnel du projet, en adaptant les méthodologies acquises dans les projets pilotes sur l'enseignement des langues par le Numérique. Elle garantit la constitution d'un environnement numérique adapté et fournit le soutien technique nécessaire aux acteurs du projet.

Article 6 : **L'Agence Départementale du Numérique** apporte en tant que de besoin son concours et ses meilleurs efforts à toute réunion jugée utile par l'Office Public de la Langue Basque, aux tâches afférentes au choix et à l'acquisition des moyens techniques, et à la dissémination des résultats. Elle accompagne les établissements en information, conseil et assistance pour la mise en place et la bonne marche des outils techniques objets de l'expérimentation.

Article 7 : **L'Office Public de la Langue Basque et l'Agence Départementale du Numérique** agissent en vertu des missions de service public qui leur sont confiées. Le présent accord ne comporte pas de contrepartie financière.

Article 8 : **La présente convention** est signée jusqu'à l'achèvement de l'expérimentation projetée. Elle pourra être explicitement renouvelée pour la phase éventuelle de généralisation.

ANNEXE 7 : DEMANDE DE FINANCEMENT A EXAMINER **EN QUESTIONS DIVERSES**

KANALDUDE

Installée en Pays Basque intérieur, dans la Vallée des Aldudes depuis 1997, l'association **ALDUDARRAK BIDEO** travaille dans l'optique de favoriser la participation active du public dans la conception et la réalisation audiovisuelle.

Elle a aussi pour but la mise en place d'une télévision locale participative en Pays Basque intérieur : **KANALDUDE**.

En même temps, elle contribue à la préservation du patrimoine, en particulier sur le plan linguistique. Elle possède aujourd'hui des centaines d'heures d'archives vidéos du Pays Basque : danses, théâtre, musique, etc. Certains de ces documents sont également édités par l'association.

Parallèlement elle continue une activité professionnelle dans le milieu audiovisuel et multimédia en mettant également son savoir-faire au service d'entreprises locales, d'associations, de collectivités ou de particuliers (captations d'événements, films sur commande, créations de DVD et de sites WEB, infographies diverses).

L'association développe également des actions de coproduction avec les télévisions régionales et nationales.

Après une première expérience de diffusion hertzienne temporaire en 2000, elle renouvelle en 2002 l'opération pendant six semaines sur les cantons de St Jean Pied de Port et St Etienne de Baigorri. Durant cette période, 14 h d'émissions fraîches par semaine ont été réalisées avec l'aide de 50 bénévoles.

Fort de cette expérience, **KANALDUDE** revient du 12 octobre au 28 décembre et cette fois ci, étend sa zone de diffusion à St Palais et Larceveau, du jeudi soir au dimanche soir.

La zone de diffusion :

3 émetteurs diffuseront le signal de la chaîne Kanaldude durant cette expérimentation.

Depuis le JARA (Canal 7 en VHF, 192 Mhz)

Depuis Larceveau (Canal 66 UHF, 831,25 Mhz)

Depuis St sauveur (Canal 43 UHF vertical, 647,27 Mhz)

Le relief montagneux de la Basse Navarre génère beaucoup de zones d'ombres qui nécessitent de nombreux réémetteurs, certains villages ne pourront donc pas capter la chaîne.

La grille de programmes :

La diffusion a lieu du jeudi fin d'après midi au dimanche soir avec un système de rediffusion qui permet de retrouver les émissions a des heures différentes de la journée.

Elle comprend trois émissions phares puis sera complétée avec des retransmissions d'événements (concert, théâtre, conférence, sport...), des diffusions d'archives de l'association, des diffusions de documents d'autres télévisions partenaires du projet.

Magazine sport Jo Aintzina, en DIRECT le jeudi à 19h

Une émission hebdomadaire, composée de diverses chroniques :

Actualités sportives du week-end précédent et à venir

Présentation de différents sports

Présentation de différents acteurs sportifs de Basse Navarre (association, sportif, entraîneur).

Kanaldude étant une chaîne de télévision participative, les associations sportives s'impliquent dans la conception de l'émission, semaine après semaine, par exemple en filmant les différents matchs et événements de leur association.

Magazine rediffusé plusieurs fois sur la grille.

Magazine hebdo BaNaMag, en DIRECT le jeudi à 20h30

Émission hebdomadaire à base de rubriques, avec des invités, un agenda, des reportages sur des événements culturels et sociaux locaux, des groupes musicaux en direct à chaque fois.

Magazine rediffusé plusieurs fois sur la grille.

Elez ele

Émission itinérante bimensuelle réalisée et enregistrée dans différents villages de la Basse Navarre.

Autour d'un plateau avec les acteurs locaux, présentation de la vie économique, sociale et culturelle du village.

Magazine rediffusé plusieurs fois sur la grille.

Et aussi :

Enregistrements de différents événements culturels (spectacle, conférence,...) et sportifs locaux (rugby, handball, pelote,...) rediffusés ultérieurement plusieurs fois sur la grille.

La grille est complétée avec un journal infographique ou l'on retrouve toutes sortes d'information d'ordre général (permanences, agenda, annonces ANPE..) ainsi que des clips vidéo, diaporamas ou autre...

Demande de financement

Le budget global de l'opération s'élève à 214 000€. L'expérimentation bénéficiera d'une aide importante de l'Europe de 77 000€ dans le cadre du programme Leader + et d'une contribution nationale apportée par la Région et le Département à hauteur de 30 000 € pour chacune des deux institutions.

Les $\frac{3}{4}$ des émissions étant prévues en langue basque la participation de l'OPLB sollicité à hauteur de 15 000€ permettrait la mise en place d'un système de traduction simultanée.

- Insertion des traductions en français pour les émissions en basque afin de permettre à tous les publics de suivre ces émissions (proportion importante de la population dans ce secteur géographique qui parle un peu ou comprend seulement la langue)
- Insertion des traductions en basque pour les émissions en français dans le souci de faire de la télé, un outil au service des personnes en apprentissage de la langue.